

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt, le mercredi 12 Janvier 2022 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Courcy-Aux-Loges, se réunit, sous la présidence de Sandrine FILS, Maire.

Convocations individuelles : le 5 janvier 2022 - Affichage le même jour

Mesdames Sandrine FILS, Sandrine CHALINE, Valérie MESTRE, Christelle ROCHER, Messieurs Jean-François SPIEGEL, Gaël GRANGER, Jean-Michel MAHIEUX, Serge MESTRE,

Absents excusés : Catherine ARTAUD, donne pouvoir à Sandrine FILS

Absents : Alain DUTHEIL, Pascal DAUDIER

Valérie MESTRE a été élue secrétaire de séance.

I) **Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal 10 novembre 2021**

Le compte-rendu de conseil municipal du 10 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité

II) **Urbanisme**

- CUa 045 111 21 N0023 – Cadastre AM 149 875M² - Me Verhée
- CUa 045 111 21 N0024 – Cadastre AD 107 et 242 1300M² - Vente DAUTET/ROUSSET
- DP 045 111 21 N0015 – Cadastre AM 01 490 M² - Rénovation toiture + création 2 vélux
- DP 045 111 21 N0016 – Cadastre AD 37 1204 M² - Installation panneaux voltaïques
- CUa 045 111 21 N0025 – Cadastre AL 12 – 203 – 267 et 268 16161m² - Vente ROLLAND/THIBAUT
- DP045 111 21 N0017 – Cadastre AM 381 170 m² - Réfection toiture
- CUa 045 111 21 N0026 – Cadastre AD 340 – 341 – 342 – 343 – 370 5944 M² - Vente Richard – Rte de Chilleurs
- CUa 045 111 21 n0027 – Cadastre AB 88 – AI 89 20431 M² - Donation Chaline

III) **Renouvellement du contrat du logiciel SEGILOG**

Délibération 01-2022

Madame le Maire expose que le contrat signé avec SEGILOG prend fin à compter du 31 janvier 2022. Aussi, il convient de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans, d'un montant annuel de 1 606,50 € HT pour le droit d'utilisation et 178,50 € HT pour la maintenance et la formation du logiciel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire a signé le contrat engageant la commune pour trois ans avec le fournisseur informatique SEGILOG. Les montants correspondants seront inscrits au budget aux comptes 2051 et 6156.

Autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département à hauteur du taux maximum.

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	---	--------	---	-------------	----

iv) Régularisation amortissement

Délibération 02-2022

Madame le Maire expose que, suite à un contrôle de la part de la trésorerie de Pithiviers, il s'avère que l'amortissement du bien ASST-01-2015 (Actualisation du plan de zonage assainissement non collectif) n'a pas été amorti de 2016 à 2018.

Afin de régulariser la situation, il convient d'autoriser la trésorerie à débiter le compte 1068 d'un montant de 1.800 € (3 ans à 600 €) pour créditer le compte 28031.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la trésorerie de Pithiviers à débiter le compte 1068 d'un montant de 1.800 € (3 ans à 600 €) au profit du compte 28031.

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	---	--------	---	-------------	----

v) Acceptation des devis pour la création du terrain multisports. Délibération 03-2022

VU la délibération n°14-2021 en date du 28 avril 2021 autorisant Madame le Maire à signer la convention de regroupement de commandes entre communes pour des travaux d'aménagement de terrains multisports ;

VU le devis PP 21-301 en date du 25 novembre 2021 de la société YOU d'un montant de 26 968 € HT pour la création d'une plateforme accueillant la structure du terrain multisports ;

VU l'attribution du marché et sa notification n° 2020-08 du groupement de commande « Fourniture et pose de terrains multisports » en date du 2 novembre 2021 de la mairie de GIEN pour la société HUSSON INTERNATIONAL S.A.

VU le bordereau de prix calculé en fonction du cahier des charges de la commune de Courcy-aux-Loges d'un montant de 22 110 € HT ;

CONSIDERANT que la commune ne peut supporter financièrement le montant total de l'opération soit 49 078 € HT des travaux liés à la réalisation de ce terrain multisport,

CONSIDERANT la nécessité de déposer des demandes de subvention auprès des organismes de l'Etat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer les devis liés à cette opération sous réserve de l'acceptation des demandes de subvention.

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	---	--------	---	-------------	----

VI) **Demande de subventions pour terrain multisport**
2022

Délibération 03-

VU la délibération n°14-2021 en date du 28 avril 2021 autorisant Madame le Maire à signer la convention de regroupement de commandes entre communes pour des travaux d'aménagement de terrains multisports ;

VU le devis PP 21-301 en date du 25 novembre 2021 de la société YOU d'un montant de 26 968 € HT pour la création d'une plateforme accueillant la structure du terrain multisports ;

VU l'attribution du marché et sa notification n° 2020-08 du groupement de commande « Fourniture et pose de terrains multisports » en date du 2 novembre 2021 de la mairie de GIEN pour la société HUSSON INTERNATIONAL S.A.

VU le bordereau de prix calculé en fonction du cahier des charges de la commune de Courcyaux-Loges d'un montant de 22 110 € HT ;

CONSIDERANT que la commune ne peut supporter financièrement le montant total de l'opération soit 49 078 € HT des travaux liés à la réalisation de ce terrain multisport ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à demander des subventions auprès de la Préfecture et du Département du Loiret comme suit :

RESSOURCES	DETR 2022	24 539,00 €	50 %
	Département du Loiret	14 723,40 €	30 %
	Autofinancement	9 815,60 €	20 %
	Total	49 078,00 €	100%

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	---	--------	---	-------------	----

VII) **Informations diverses**

- Une demande d'éclairage public a été demandée concernant le 35 Route de Mareau – Un devis va être demandé pour de l'éclairage sur la Route de Mareau et pour la ferme du Moulin.

- Un habitant du Bourg s'est plaint auprès de la mairie que trop de poids lourds passaient sur la départementale. Le conseil communal étudie les possibilités pour réduire les nuisances.
- Suite à une recrudescence de cambriolages dans la commune, le dispositif « Voisins vigilants » organisé par la gendarmerie va être relancé.
- Bulletin municipal : Au vu des conditions sanitaires, le conseil municipal a décidé exceptionnellement de réduire le bulletin municipal aux informations essentielles cette année. En souhaitant pouvoir l'année prochaine produire un bulletin municipal riche des différentes manifestations qui auront lieu.
- Le terrain situé près de la mairie est à vendre, la commune est en relation avec les propriétaires pour l'acquisition de celui-ci.
- Lors du conseil, il a été fait mention avec regret du manque d'investissement et de l'absence récurrente de certains conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15